



Montereau
FAULT-YONNE



ANNEXE FICHE ACTIONS

AXE 4



	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre du projet	Restauration de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup
Type de projet	ACTION RENOUVELEE
Axe de rattachement	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p> </div>
Date de signature	
Description générale	<p>Le patrimoine Monterelais est une ressource qu'il convient de valoriser étant un des leviers d'attractivité du Cœur de Ville. Le tourisme lié à la visite de ces aménités participe au renforcement de l'économie présentielle. Il agit sur le développement économique et social de Montereau.</p> <p>Un diagnostic établi en 2017 a conclu aux prescriptions nécessaires à mettre en œuvre de manière pluriannuelle afin de renforcer l'état technique et bâtimementaire de la Collégiale de Notre Dame et saint Loup de Montereau-Fault-Yonne , équipement exceptionnel qui fut traversé par de nombreux épisodes de l'Histoire de France : la Révolution Française, les guerres mondiales..... La démarche de restauration /sauvetage vise à préserver ce monument unique compte tenu de son histoire au sein du territoire de Montereau, de ses environs et de sa dimension symbolique, culturelle, cultuelle pour les habitants de la commune de Montereau.</p> <p>Cette démarche répond aux attentes posées dans l'axe 4 d'Action Cœur de Ville 2 avec la mise en valeur du patrimoine architectural local et ses enjeux pour l'attractivité du territoire en valorisant la dimension patrimoniale ? historique et culturelle de ce monument classé.</p> <p>Quelques informations historiques sont indispensables pour comprendre l'ancrage de ce monument dans l'histoire du territoire :</p> <p>En 1026, Raynard, comte de Sens, construit, sur la pointe formée par la Seine et l'Yonne, un château pour rançonner les marchands qui descendent ces deux rivières. Ainsi est établie la seigneurie de Montereau.</p> <p>En 1195, Michel de Corbeil, archevêque de Sens, fonde un chapitre de neuf chanoines. L'érection d'un lieu de culte qui leur est propre est alors entreprise à Montereau-Fault-Yonne. La construction se déroule en plusieurs étapes : la tour nord entre le XII^e et XIV^e siècles, la nef au XIII^e siècle, le bas-côté nord au XIV^e siècle, le bas-côté sud au XVI^e siècle^{7,8}. L'église est collégiale du chapitre Notre-Dame, l'une de ses chapelles dédiée à saint Loup, servait de paroisse aux habitants de Montereau, qui jouissaient également d'une sacristie et d'une entrée particulière dont on distingue encore la petite porte sur la rue Jean Jaurès.</p> <p>Le 10 septembre 1419, Jean Sans Peur est assassiné sur le pont de Montereau avec son serviteur Archambaud de Foix. Ils sont provisoirement enterrés dans l'église. Cet acte avait pour but d'empêcher un rapprochement du Dauphin avec le parti bourguignon. Le 23 juin 1420, Philippe le Bon, fils et successeur du duc assassiné, reprend la ville avec l'aide du roi d'Angleterre, Henri V, pour récupérer la dépouille de son père enterré huit mois plus tôt dans l'église Notre-Dame de Montereau. La ville fut reprise par Charles VII en 1428.</p>

Marie Leczinska s'y arrêta en 1725 avant son mariage avec Louis XV à Fontainebleau.

En 1772, l'archevêque de Sens Paul d'Albert de Luynes supprime le chapitre et la collégiale devient simple église paroissiale. Elle prend le nom de Notre-Dame et saint Loup.

L'édifice est classé comme **monument historique en 1840**, protection supprimée en 1880 ; il est **à nouveau classé en 1908**

En juin 1940, elle est gravement endommagée par des bombardements visant les ponts

Août 1940 : Réfection des couvertures de tuiles des bas-côtés et des sacristies, compris consolidation ponctuelle des charpentes.

Réfection de la couverture en ardoises de la nef, compris réparation et consolidation des éléments de charpente brisés ou tombés.

Réparation des couvertures de la tour sud et de la flèche de la vis de la tour nord.

Remise en état et consolidation nécessaire au gros-œuvre et à la pose de vitraux dans toutes les fenêtres.

Cloisonnement provisoire du bas-côté sud et réouverture au culte de celui-ci dès novembre 1940.

1942-1943 : Travaux aux titres des dommages de guerre :

- réfection en totalité des voûtes de la nef,
- consolidation des parties hautes de la nef,
- réfection des parties endommagées de la façade du bas-côté nord,
- réparation des fenestrages du bas-côtés sud,
- pose de vitraux neuf,
- et réparation des portes.

Août 1944 : Explosion du pont provisoire de Montereau causant de nouvelles dégradations des couvertures de l'église et entraînant l'interruption des travaux débutés en 1942.

1946-1951 : Achèvement de la restauration de la façade du bas-côté nord :

- réfection des pignons et des têtes de contreforts,
- restauration des fenestrages,
- reprise de maçonnerie.

Consolidation de la façade ouest et des tours :

- établissement de chaînages,
- remaillages de fissures,
- restauration de la partie démolie de la balustrade.

Remise en état des quartiers de voûtes du bas-côté nord et déambulatoire.

1952 : Réfection du dallage du bas-côtés nord.

Restauration des parties hautes du clocher nord.

1974-1975 : Réparation des couvertures des chapelles sud :

- remaillage des revêtements en tuiles des chapelles,
- réfection en plomb des chéneaux encaissés entre pavillons.

Restauration des voûtes des chapelles sud.

Changement ponctuel de pierres dans la fenêtre haute de la seconde travée sud du vaisseau centrale.

1988-1989 : Étude préalable à la restauration de la façade occidentale et de la tour nord.

1993-1994 : Restauration des parties hautes de la tour nord, compris réfection du toit en poivrière de la tourelle d'escalier démolie en 1940.

1997-1998 : Restauration des parements de la tour nord.

1999-2001 : Restauration de la partie supérieure de la façade ouest, compris grande rose et pignon.

2008-2009 : Restauration des portails Renaissance.

2017 : Réalisation d'une étude de diagnostic de restauration générale de l'église

Parmi le mobilier présent dans l'église :

- Le retable de l'église, classé monument historique en 1908
- Une statue de la Vierge à l'Enfant, classée en 1944
- Des vantaux de bois, classés en 1955
- Le retable de la chapelle du Sacré-Cœur, classé en 1967
- Un fauteuil de célébrant et deux tabourets en acajou, classés en 1980

Un tableau représentant la Mise au tombeau, œuvre de Frère Luc (XVII^e siècle), classé en 1995.

Les verrières de la collégiale, comme celles de l'église Notre-Dame de la nativité à Moret-sur-Loing, sont dues à Albert Bray (Architecte) et Jean-Paul Bray (maître verrier).

La restauration de ce bâtiment repose sur l'**étude diagnostic réalisée en 2017** par un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine historique classé. La réactualisation de celle-ci en première étape de cette démarche permet de confirmer les priorités techniques et structurelles sur lesquelles s'appuiera le phasage des travaux

Synthèse des résultats de cette étude diagnostic :

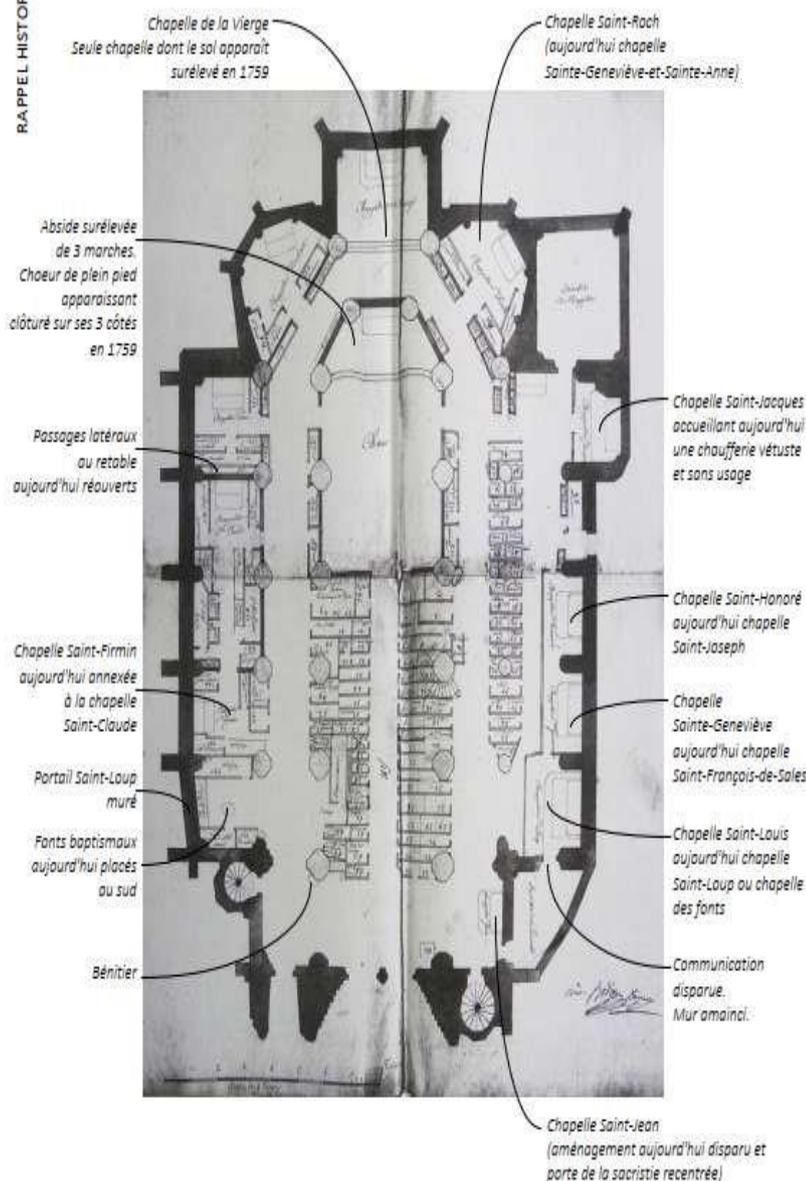
Au confluent de l'Yonne et de la Seine, Montereau a été autrefois une ville importante du domaine royal. Des nombreux établissements religieux qui y ont été construits, seule l'église Notre-Dame et Saint-Loup subsiste de nos jours dans le périmètre de la ville ancienne. Cette église paroissiale, une des plus vastes du département de Seine-et-Marne, est constituée d'un vaisseau de six travées avec bas-côtés flanqués de chapelles et

déambulatoire à chapelles rayonnantes.

28

RAPPEL HISTORIQUE

RAPPEL HISTORIQUE



Plan de l'église, Carrière, 1759

Classée en 1840 sur la première liste des Monuments historiques, l'église a été peu étudiée. Elle est restée peu visible jusqu'à la dernière guerre, lorsque son chevet et son côté nord ont été dégagés à la suite des bombardements subis par ce secteur de la ville. Après de graves dommages, les voûtes, les couvertures, les baies et les vitraux ont été largement refaits. Depuis, hormis le massif occidental qui fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux depuis 1986, l'église n'a bénéficié que

d'un entretien réduit. Ces interventions ont assuré le clos et le couvert du monument, mais sans que les problèmes structuraux fragilisant les chapelles du chevet soient durablement traités ([chapelle axiale](#), [chapelle Sainte-Geneviève](#) et [Sainte-Anne et de la Vierge](#)), et sans pouvoir s'opposer à la dégradation généralisée des maçonneries et des toitures. Également, l'intérieur de l'église est devenu particulièrement ingrat en raison de l'hétérogénéité des vitraux, de l'encrassement des parements et de la pauvreté du mobilier. Enfin, la fonctionnalité générale de l'église est affectée par l'emprise excessive des emmarchements du chœur qui occupent deux des cinq travées du vaisseau central, et par la non-conformité de l'édifice au regard des règles publiques de sécurité et d'accessibilité.

À la suite d'une mission confiée à 2BDM dont les rendus ont été transmis

La municipalité souhaite engager une programmation cohérente et budgétairement supportable, des travaux de restauration de l'église, intégrant une revalorisation intérieure du monument.

Cette étude de diagnostic aborde donc la stabilisation du chevet, un bilan général du bâtiment du point de vue fonctionnel (fonctionnement culturel et culturel, sacristie, accueil des visiteurs, accès de secours...), comme du point de vue technique (remise en état des toitures, parements intérieurs et extérieurs de l'église, menuiseries, vitraux, équipements d'entretien, d'éclairage, de chauffage, de sonorisation, de sécurité...).

Le projet de restauration peut être établi sur 7 phases pluriannuelles, elles-mêmes pouvant être segmentés de manière pluriannuelle.

Le travail de concertation et d'échange mené avec les services de la DRAC priorise la restauration du clos et du couvert avec une attention particulière sur le chevet dont la toiture et la structure présente un état de dégradation préoccupant.

Cette priorisation implique de revoir le phasage initialement proposé et de mettre en place dans un premier temps la restauration complète du chevet (phase 1 de l'étude de diagnostic, soit 2.7 M€ TTC d'opération - Coût 2017) et une intervention sur l'ensemble du clos et du couvert (ensemble des chapitres "travaux de structure", "travaux extérieurs" et une partie des chapitres "travaux d'accompagnement" de l'étude, soit environ 5.8 M€ TTC d'opération - Coût 2017).

Cette opération représente un cout estimé de 12 000 000€ - Coût 2013.

La municipalité a décidé réaliser le réaménagement du Parvis Jean Paul II en 2022.

Objectifs

Préserver un monument patrimonial unique sur le territoire

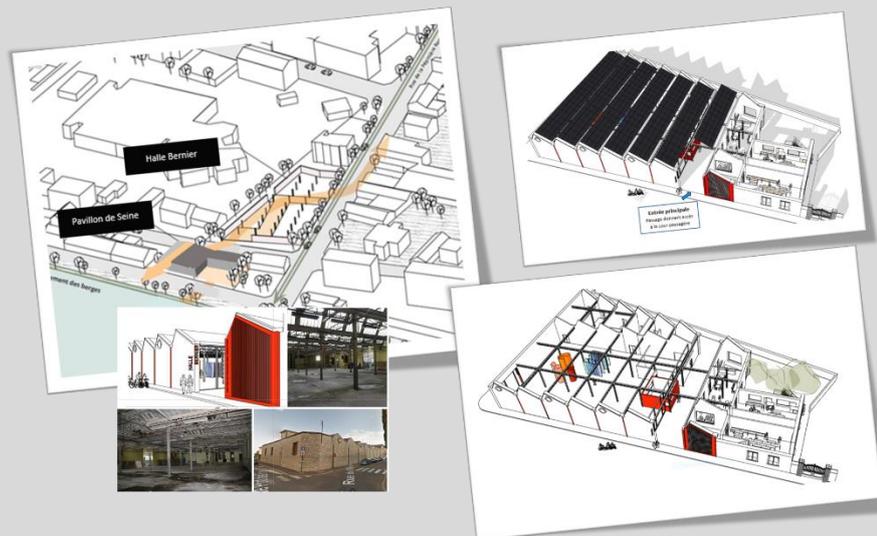
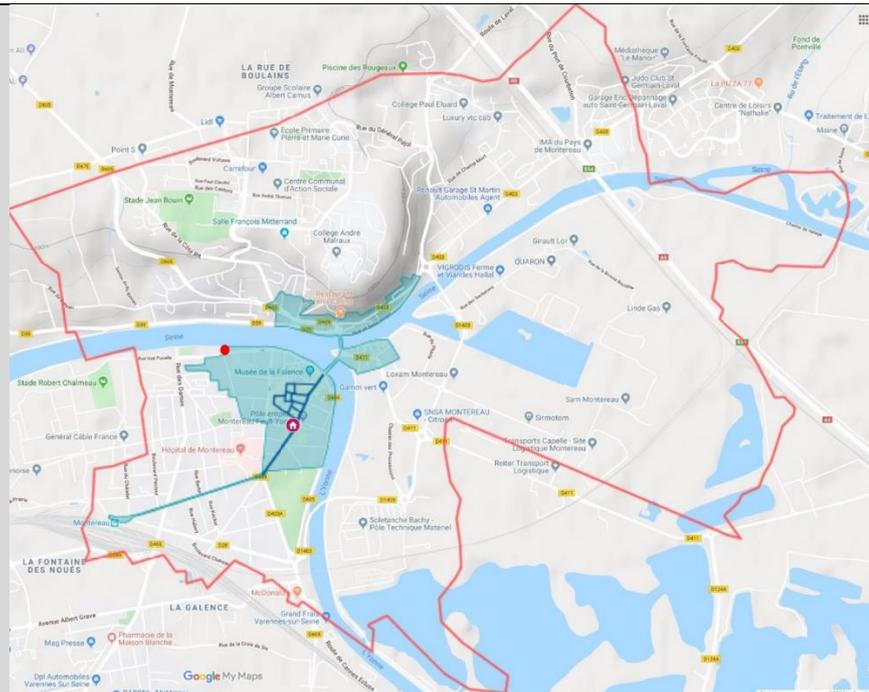
Mettre en valeur le cœur historique de Montereau en extrémité du centre-ville

Améliorer l'attractivité touristique du territoire

Assurer la transmission intergénérationnelle de l'historique local

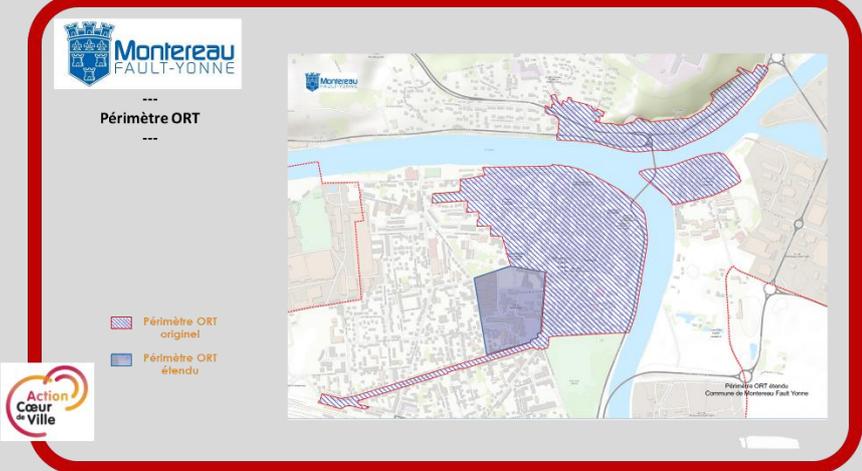
Titre du projet	<u>Le Plan Arbres</u>
Type de projet	ACTION RENOUVELEE
Axe de rattachement	AXE 4- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La ville de Montereau est une ville à la campagne bordée par l'Yonne et la Seine.</p> <p>La municipalité particulièrement sensible aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité souhaite promouvoir les dispositifs visant à contribuer à la renaturation en ville.</p> <p>Bien que cernée par des espaces verts naturels, certains espaces du centre-ville sont particulièrement minéraux. Des canopées végétales et urbaines ont par exemple été installés place du marché blé, lesquelles créent des îlots de fraîcheur. Il est prévu de planter différentes espèces et notamment de lier l'action avec le projet de maraichage urbain par la création de vergers.</p> <p>Le « plan arbre » qu'initie la ville s'inscrit dans la continuité de l'aménagement des bords de fleuves et de la renaturation en ville.</p> <p>L'objectif est d'inscrire la végétalisation comme une partie intégrante et pérenne de l'environnement urbain.</p> 
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser la ville, renaturer les espaces publics - Offrir un cadre agréable en créant notamment des îlots de fraîcheur - Préserver l'écosystème local, l'environnement et la biodiversité

Titre du projet	<u>Réhabilitation de l'usine BERNIER en espace d'art numérique et d'un tiers lieu ainsi que d'un espace de restauration du pavillon de seine</u>
ronisation	ACTION RENOUVELEE
Axe de rattachement	AXE 4- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La culture est un levier incontestable d'épanouissement et d'élévation personnels de chaque personne. La municipalité de Montereau fait de la promotion culturelle et artistique un axe prioritaire de la mandature dans la continuité de la construction ainsi que des premiers mois d'exploitation du Majestic.</p> <p>La réhabilitation de la Halle Bernier, ancienne usine actuellement en friche, par la ville de Montereau-Fault-Yonne a pour objectif de créer un espace dédié à l'art des nouveaux médias, mettant en avant les œuvres conçues grâce aux technologies numériques. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'encouragement à l'innovation artistique et vise à favoriser les échanges entre les artistes et le public.</p> <p>La future halle sera composée de plusieurs espaces polyvalents, pouvant accueillir des artistes multidisciplinaires en résidence, avec la possibilité de logement sur place. Elle comprendra également des zones d'exposition et de médiation. En tant que véritable lieu de vie, elle proposera un espace bar et restauration sur place, ce qui contribuera au dynamisme économique de la ville.</p> <p>Ce projet ambitieux promet de revitaliser un espace en friche en un centre d'expression artistique novateur, tout en renforçant les liens entre l'art, la culture et l'économie locale. Il est l'un des axes du « quartier culturel » engagé par la municipalité.</p> <p>Le projet prévoit également la réhabilitation du Pavillon de Seine acquis par la ville et situé à proximité immédiate de la Halle Bernier.</p> <p>La maîtrise d'œuvre de conception à été notifiée en octobre 2023.</p>



Objectifs	
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat (dont la DRAC)/ Région île-de-France / Conseil Départemental de Seine-et-Marne
Coût total	5 071 084,00 €
Financements Prévisionnels	Ville/ETAT (Fond Friche inclus dans le Fonds Vert + DRAC) /REGION/DEPARTEMENT / EUROPE
Date de lancement	2020

Titre du projet	<u>PLAN SOLAIRE SUR LA COMMUNE</u>
ronisation	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 4- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans le processus de transition énergétique par la maîtrise de leurs consommations énergétiques mais également par la relocalisation de la production d'énergie, notamment d'énergie renouvelable sur leur territoire.</p> <p>Les communes, par leur patrimoine bâti et foncier important peuvent participer activement aux engagements nationaux pris dans la cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, fixant pour objectifs de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation énergétique finale du territoire d'ici 2030.</p> <p>C'est dans ce contexte et pour répondre à ces objectifs que la Ville de Montereau-Fault-Yonne a approuvé, lors de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2021, le lancement d'un "Plan solaire" visant à engager une démarche permettant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le foncier et le bâti de la commune.</p> <p>Avec son importante surface de toiture, le potentiel solaire photovoltaïque du patrimoine de la commune est réel. Une dizaine de sites semblent présenter des caractéristiques particulièrement intéressantes. Par ailleurs, le candidat est invité à étudier la possibilité d'équiper d'autres bâtiments qu'il jugera remplir les conditions techniques et réglementaires nécessaires à la production d'électricité photovoltaïque.</p> <p>Une parcelle appartenant en partie à la commune a également été identifiée comme adéquate pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Les candidats de l'AMI ont été invités à étudier la pertinence de la réalisation d'un tel projet sur la parcelle identifiée, et à proposer d'autres parcelles, en propriété communale, qui pourraient se révéler adéquates à une telle installation.</p> <p>La mise en œuvre opérationnelle du Plan Solaire a débuté par le projet d'installations d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de la gare en lien avec la CCPM (propriétaire de l'un des deux parkings) en retantn l'opérateur TRINASOLAR. Une société de projet est en cours de création.</p>

	
Objectifs	
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	CCPM (pour les ombrières photovoltaïques sur les parkings de la gare)/REGION/ETAT / la Banques des Territoires pourrait examiner ses possibilités d'interventions en particulier sur des projets concourant à la TEE
Coût total	AMI REALISE EN COURS D'ANALYSE
Financements	Ville/ETAT/REGION/DEPARTEMENT
Prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Dépôt de demande d'autorisation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Performances globales - Economies d'énergies - Rejets Co2 économisés - Résilience du dispositif

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

[Représentant t]	[Représentant]	[Représentant t]	[Représentant t]	[Représentant t]	[Représentant t]
---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Titre du projet	Diagnostic Thermique des Ecoles avant rénovation énergétique
Type de projet	ACTION RENOUVELEE
Axe de rattachement	<u>Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</u>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Au sein du centre-ville et plus largement sur l'ensemble du territoire, la ville de Montereau-Fault-Yonne mène un triple objectif : baisser les consommations d'énergie des bâtiments et principalement scolaire, réduire les coûts liés à la facture d'énergie et réduire l'empreinte carbone des bâtiments tant lors de leur construction que dans leur fonctionnement.</p> <p>Ces objectifs s'adaptent en permanence aux enjeux environnementaux actuels : une nouvelle réglementation énergétique et environnementale, ainsi qu'une nouvelle réglementation sur les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, devront permettre de tendre encore davantage vers des bâtiments à énergie positive et à bas carbone. Le Plan climat fixe la neutralité carbone d'ici à 2050.</p> <p>La ville s'engage à tendre vers cet objectif dans tous les secteurs du bâtiment que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, qu'il s'agisse de la construction, de la rénovation, ou de l'exploitation.</p> <p>La ville souhaite développer une approche globale de la performance énergétique du bâtiment, incluant la qualité de l'air et le confort thermique.</p> <p>C'est pourquoi les thématiques technologiques que la ville souhaite voir traiter sont multiples et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes d'isolation des bâtiments, avec l'objectif de les rendre moins intrusives, plus légères, plus robustes, plus fines et surtout plus économes. • L'association d'une isolation de l'enveloppe et de systèmes thermiques (ventilation, production de chaleur voire de rafraîchissement). • La mise en œuvre des moyens de captation et de stockage de l'énergie sur l'enveloppe même du bâtiment, avec une forte composante solaire. L'intégration plus aisée de capteurs photovoltaïques ou thermiques, voire hybrides sur les toitures, les façades, les bardages voire les vitrages des bâtiments. • L'utilisation des matériaux de construction biosourcés dans les bâtiments publics dans le respect de l'article L228-4 du code de l'environnement en prenant en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le stockage du carbone et le recours à des matériaux issus des ressources renouvelables seront pris en compte. <p>D'ici la fin du siècle, Météo France projette une augmentation de la température moyenne annuelle de 1°C à 4°C pour une valeur de référence de 12,4°C aujourd'hui, et 10 à 25 jours de canicule. Pour faire face à cette</p>

évolution, la ville a clairement identifié que les espaces extérieurs des bâtiments publics sont des leviers importants à adapter pour la création d'îlots de fraîcheur. Les espaces extérieurs de ces équipements publics étant principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain.

La ville souhaite créer des espaces plus naturelles avec d'avantage de végétation, intégrant une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements adaptés aux besoins, des coins apaisés et une meilleure répartition de l'espace.

Les objectifs à respecter par le projet pour la création des sites extérieurs seront :

- Désimperméabiliser les sols,
- Recréer un écosystème pour la biodiversité,
- Gérer les eaux pluviales,
- Apporter de la fraîcheur,
- Rééquilibrer les usages,
- Anticiper la gestion des extérieurs.

Chaque projet devra être conçu de telle sorte à être sobre énergétiquement, moins impactant pour l'environnement, et mieux adapté au climat de demain :

- **Énergie** : des besoins bioclimatiques et des consommations d'énergie primaire respectivement plus faibles de 15 % et 10 % par rapport aux seuils réglementaires ;
- **Carbone** : des émissions de CO2 liées à l'usage de l'énergie et à la construction devant anticiper les futurs seuils du calendrier réglementaire ;
- Un **confort d'été** assuré par un renforcement des exigences réglementaires dans la plupart des zones climatiques.
- Une **gestion intelligente** des espaces, dans leur conception et leur exploitation.

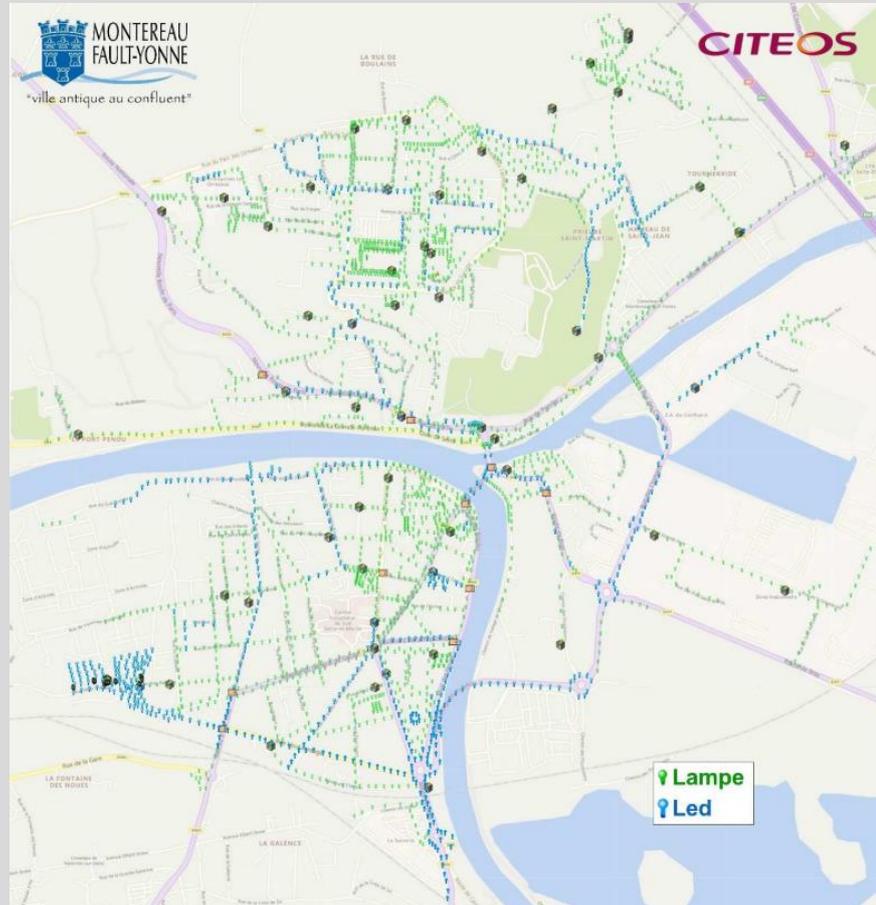
Dans l'objectif de lancer cette grande campagne de rénovation énergétique des bâtiments de la ville et principalement des bâtiments scolaires, la ville doit établir un diagnostic permettant de définir pour chaque site les éléments de reprise.

Ce diagnostic sera la base du travail d'ingénierie appliqué à chaque site.

	 <p>VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisser les consommations d'énergie des bâtiments, • Réduire les coûts liés à la facture d'énergie, • Réduire l'empreinte carbone des bâtiments tant lors de leur construction que dans leur fonctionnement, • Améliorer le confort des utilisateurs.
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Ville de MONTEREAU</p>
<p>Partenaires locaux</p>	<p>Ville/Etat /</p>
<p>Coût total</p>	<p>En cours de définition</p>
<p>Financements prévisionnels</p>	<p>Ville/Etat/Région/ Conseil Régional Île-de-France / Conseil Départemental Seine-et-Marne / Banque des Territoires</p>
<p>Date de lancement</p>	<p>2024</p>
<p>Date de livraison</p>	<p>2027</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des consultations de diagnostiqueur - Bon de commande des missions
<p>Indicateurs de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de diagnostic

Titre du projet	Modernisation de l'éclairage public passage aux lampes Led avec des dispositifs de commandes numériques
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	<u>Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</u>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La municipalité est particulièrement attachée à la préservation de l'environnement et la gestion optimisée de son patrimoine. A ce titre, un marché de performance énergétique a été engagé notamment pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public.</p> <p>En raison de l'augmentation exponentielle des coûts des fluides liés au contexte international, les dépenses liées à l'éclairage public a connu une flambée en 2023 (x 4 ,5 !) dans le budget municipal. Pour faire des économies sur ce poste stratégique et réduire sa facture d'énergie, la municipalité a décidé de poursuivre la transformation de l'éclairage Sodium en LED qui a débuté en 2018 (25% d'éclairage converti à ce jour).</p> <p>L'éclairage public représente environ à lui seul 37 % de la facture d'électricité totale de la collectivité. Une surconsommation qui s'explique par plusieurs facteurs. L'usage d'un parc éclairage vétuste et énergivore (lampes à sodium, boules diffusantes...). Ces installations qui ont pour certaines plus de 20 ans impactent très fortement le budget énergie de la collectivité. Ce poste de dépense important mérite donc de continuer à être optimisé !</p> <p>De plus en plus répandue en France, la LED conquiert aussi les marchés des entreprises et des collectivités. Malgré un investissement coûteux en investissement, la ville de Montereau-Fault-Yonne à fait le choix de la LED dans le cadre de la transformation nécessaire de l'éclairage public en SODIUM, cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies d'énergie tout en participant à la transition énergétique de la collectivité.</p> <p>Sur l'ensemble du territoire de la ville de Montereau-Fault-Yonne, la collectivité engage donc un projet de relamping de son parc d'éclairage.</p> <p>Le principe du développement durable repose sur l'idée qu'aucune ressource n'est utilisée au-delà de ce qui peut se développer. L'éclairage durable ou écologique désigne à la fois le type d'éclairage utilisé et la façon dont il est utilisé. Les produits doivent donc consommer le moins d'énergie possible tout au long de leur cycle de vie et être utilisés efficacement. L'éclairage LED permet ainsi de protéger les ressources naturelles et de diminuer l'empreinte carbone.</p> <p>Les ambitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une opération de rénovation énergétique et un projet d'éclairage : analyser l'existant, étudier les besoins, proposer une solution adaptée sur les sujets de sécurité, de confort et de consommation ; • Un pilotage de l'éclairage : outre l'extinction automatique en cas d'absence de besoin, et la variation en continu en fonction de la lumière naturelle, le pilotage apporte du confort à la ville en optimisant la gestion de l'efficacité de l'éclairage pour assurer un fonctionnement optimal de l'installation • Une conformité à la réglementation : les rénovations de l'éclairage doivent respecter l'arrêté du 3 mai 2007 modifié, qui donne des obligations en matière de pilotage notamment ; • Un éclairage performant et efficace : un système d'éclairage n'est pas

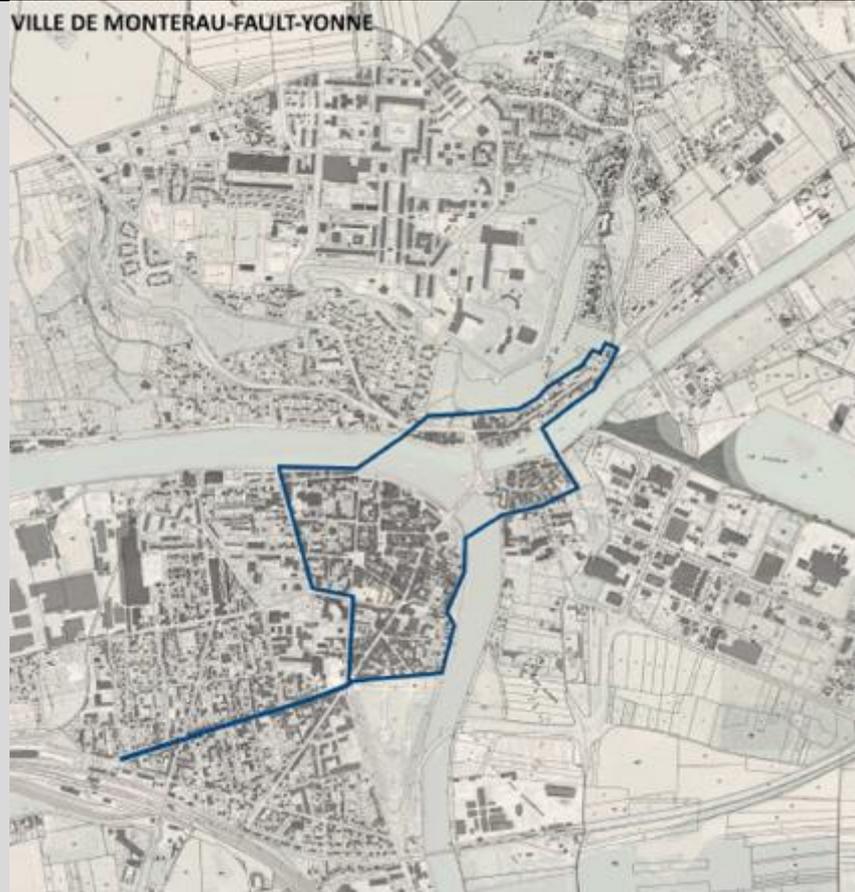
seulement un luminaire, il comprend aussi le système de commande associé, et l'association des deux fonctionnent parce que le projet d'éclairage peut permettre une optimisation de l'ensemble et une parfaite adéquation aux besoins ;



En quelques chiffres :

Le remplacement des Lampes par des lanternes LED et un abaissement de puissance de 50% entre 0h00 et 6h00 nous fait gagner 3h d'éclairage et donc un abaissement de la consommation de 53%.

Le conseil municipal réuni le 9 octobre 2023 a autorisé le Maire à lancer une consultation visant à retenir une entreprise ayant pour missions de déployer le projet de transformation de l'éclairage public en LED.



Objectifs

Avec ce projet de rénovation de son parc d'éclairage public, la ville de Montereau-Fault-Yonne, souhaite optimiser la consommation énergétique et surtout optimiser le parc :

- Réduction de la maintenance grâce à la durée de vie des ampoules LED pouvant aller jusqu'à 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique, ainsi que des remplacements d'éclairage moins fréquents grâce aux lampes dernière génération plus résistantes aux intempéries,
- Réduction du nombre de points lumineux
- Baisse de la consommation d'environ 21% en ayant recours à l'utilisation de LED,
- Intégration des systèmes d'éclairage intelligents (éclairage autonome, pilotage, etc...) dans l'objectif d'éviter le gaspillage d'énergie,
- Préservation de l'environnement : La ville par ce choix technologique souhaite également affirmer son geste pour la planète avec une collecte et un recyclage facilité des ampoules usagées.

Maitre d'ouvrage

Ville de MONTEREAU

Partenaires locaux

Ville/Etat Fonds vert, Banque des Territoires (Intracting)

